

Du bon usage de l'intelligence artificielle dans l'entreprise

Parce que l'intelligence artificielle fait partie intégrante du quotidien de nombreux salariés, il convient de les accompagner et d'encadrer les pratiques.

Le SNESA a participé à l'évolution de la charte informatique de la Sacem (annexe au règlement intérieur), afin d'intégrer les usages, les recommandations et les limites à respecter en matière d'utilisation de l'IA.

Elle constitue également un élément d'information nécessaire aux salariés et ce type de texte contribue à rendre l'usage de l'IA plus sûr, à la fois pour les entreprises et pour les salariés.

Elle est entrée en vigueur au 1^{er} août 2025.

ANNEXE - DU BON USAGE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE A LA SACEM

1. PERIMETRE D'UTILISATION DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

1.1 Contexte

Très attachée à l'innovation, la Sacem a souhaité permettre l'utilisation de l'Intelligence Artificielle (ci-après l' « IA ») par les Collaborateurs en mettant à leur disposition différents outils pouvant les assister au quotidien.

En tant que Collaborateur, vous avez donc la possibilité d'utiliser l'IA, via votre espace sécurisé de travail, afin de faciliter et d'optimiser la réalisation de certaines de vos tâches professionnelles, sous réserve toutefois de respecter les règles et les conditions d'usage décrites dans la présente annexe à la Charte d'Utilisation du Système d'Information de la Sacem et dans toute autre politique interne qui pourrait être adoptée par la Sacem.

Vous serez tenu régulièrement informé de l'évolution des bonnes pratiques en la matière sur le Hub Sacem.

1.2 Définitions

Pour votre parfaite information, les principaux termes utilisés dans la présente annexe sont définis ci-dessous :

- **Intelligence Artificielle** : technologie permettant à des systèmes informatiques de simuler des processus cognitifs humains, tels que l'apprentissage, le raisonnement et la résolution de problèmes. L'IA utilise des algorithmes et des modèles pour analyser des données, prendre des décisions fondées sur l'analyse approfondie de volumes conséquents de données et accomplir des tâches de manière autonome.
L'IA inclut notamment l'IA générative qui est capable de créer du contenu original (texte, image, son, vidéo, code, etc.) à partir de consignes ou de données existantes. Elle s'appuie sur des modèles entraînés pour imiter la création humaine en générant des résultats nouveaux. Elle peut assister dans des tâches variées comme la rédaction, la conception ou la résolution de problèmes.

Deux types d'IA peuvent être distingués :

- **IA publique** : IA accessible au grand public, développée par des entreprises technologiques et disponible sur Internet ou via des applications. Elle est généralement utilisée à des fins variées.
- **IA privée** : IA uniquement mise à disposition en interne, et non au grand public. Elle est conçue pour répondre à des besoins spécifiques de la Sacem et est protégée par des protocoles stricts de sécurité et de confidentialité.

2. GRANDS PRINCIPES D'UTILISATION DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Tout recours à l'IA publique et privée est strictement encadré par la présente annexe afin d'assurer un usage conforme et sécurisé au sein de la Sacem.

En tant que Collaborateur, je m'engage donc à faire un usage raisonné et responsable des outils d'IA publique ou privée, conformément aux grands principes d'utilisation décrits ci-après ainsi qu'à suivre les grands principes d'utilisation énoncés dans la Charte d'Utilisation du Système d'Information. Tout manquement est susceptible d'engager ma responsabilité dans les conditions de l'article 6 de la Charte d'Utilisation du Système d'Information.

2.1 Je m'informe en amont et je fais bon usage de l'Intelligence Artificielle à la Sacem

En pratique :

- Avant tout usage de l'IA, je dois me renseigner sur les bonnes pratiques d'utilisation des outils d'IA publique ou privée telles que publiées dans le Hub Sacem. En cas de doute sur une utilisation, je contacte directement le Support Informatique.
- Je veille à me tenir régulièrement informé des évolutions des outils d'IA publique ou privée via les bonnes pratiques publiées dans le Hub Sacem et conformes à la réglementation applicable.
- Par principe, je ne dois utiliser que les outils d'IA privée mis à disposition par la Sacem, dont la liste est accessible dans le Hub Sacem.
- Toutefois, je suis autorisé à utiliser des outils d'IA publique :
 - si je n'utilise pas de Données Sacem en raison du risque de dissémination de données dont la Sacem n'aurait plus la maîtrise et
 - si les outils d'IA privée proposés par la Sacem ne m'ont pas permis de réaliser la tâche souhaitée.
- Je m'engage à signaler immédiatement au Support Informatique tout usage accidentel d'un outil d'IA publique.

2. 2 Je définis mes objectifs précis d'usage de l'Intelligence Artificielle

En pratique

- Afin d'en faire un usage pertinent, je m'engage à identifier en amont la raison pour laquelle je souhaite utiliser l'IA dans le cadre de mon activité professionnelle, et notamment :
 - Suivre les objectifs précis de réalisation de tâches tels que décrits dans les bonnes pratiques publiées en interne ;
 - Contacter le Support Informatique en cas de doute sur mes besoins professionnels d'utiliser l'IA.

2. 3 Je détermine la nature des données transmises à l'Intelligence Artificielle

En pratique

- Je fais preuve de discernement et de la plus grande vigilance quant à la nature des données que je transmets à l'IA pour générer du contenu.
- Je veille à n'utiliser que des données utiles pour obtenir le résultat que je souhaite.
- Je m'assure de faire un usage de l'IA conforme aux règles de sécurité élémentaires applicables en matière d'Intelligence Artificielle.

2. 4 Je vérifie la fiabilité des contenus générés par mon usage de l'Intelligence Artificielle

En pratique

- Je m'interroge sur la validité et la fiabilité des contenus générés par les outils d'IA afin de m'assurer de leur exactitude en raison des risques de biais algorithmiques ou de données incorrectes dans lesdits contenus.
- Je m'engage ainsi à recouper, tester et analyser les contenus générés avant de les utiliser.
- Je suis informé que tout contenu généré par l'IA à ma demande est sous ma seule responsabilité individuelle.

2. 5 J'utilise l'Intelligence Artificielle conformément à la démarche RSE

Dans le cadre de la démarche RSE de la Sacem, les utilisateurs des outils numériques, notamment ceux recourant à l'intelligence artificielle, sont invités à adopter des pratiques visant à limiter leur empreinte environnementale.

En pratique

- Je suis conscient de l'impact environnemental des outils numériques mis à ma disposition, notamment ceux utilisant l'intelligence artificielle, et m'engage à les utiliser de manière raisonnée et responsable, et notamment :
 - Avant toute génération de contenu, je prépare soigneusement mon prompt afin d'éviter les requêtes multiples et inutiles.
 - Je veille à ne pas reformuler plusieurs fois une même demande si la réponse initiale est suffisante ou si elle peut être optimisée manuellement.
 - Une fois mes requêtes finalisées et si je n'en ai plus l'usage, je supprime l'historique de mes prompts afin de limiter le stockage de données superflues.
 - De manière générale, je privilégie une utilisation sobre, ciblée et pertinente des outils numériques, en tenant compte de leur consommation énergétique.
 - Je limite les généralisations ou les tests non finalisés (requêtes test, expérimentations inutiles, génération de contenu sans objectif clair, etc.).